



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 13 février 2009

Prolongation du moratoire dans le génie génétique : une nécessité

L'actuel moratoire interdisant la culture de plantes génétiquement modifiées expire en 2010. Le Conseil fédéral prévoit de le prolonger pour une durée de trois ans. L'Union suisse des paysans appuie ce projet.

Le verdict populaire de novembre 2005 a demandé l'interdiction pendant cinq ans de commercialiser des plantes génétiquement modifiées. Ce moratoire, qui expirera en 2010, devait servir à clarifier bons nombres de questions ouvertes et à établir les conditions cadres pour une utilisation commerciale de plantes transgéniques. Afin de répondre à ces questions et étudier l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées, un programme national de recherche a été mis en place : le PNR 59.

Les buts recherchés par le moratoire ne seront pas atteints d'ici 2010. Le PNR contribuera encore à répondre d'ici 2011 à de nombreuses interrogations venant de l'agriculture et de la société. En outre, le cadre légal autorisant la production de denrées alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés n'est toujours pas fixé. Les consommateurs, critiques à l'égard de l'introduction de denrées transgéniques dans l'alimentation humaine, exigent la transparence. Le Conseil fédéral a donc procédé à un amendement de la loi sur le génie génétique qui prolonge la durée du moratoire de trois ans. Les milieux intéressés auront l'occasion de s'exprimer sur ce thème aujourd'hui après-midi.

L'Union suisse des paysans approuve le projet et espère que la prolongation de trois ans suffira à acquérir les connaissances supplémentaires nécessaires. Dans un sujet aussi controversé que le génie génétique, il est important d'éclaircir tous les aspects ambigus et d'étudier sérieusement tous les risques. L'USP escompte, que durant ce laps de temps, les travaux engagés produiront des résultats efficaces permettant de lever les incertitudes sur la biosécurité et de fixer les dispositions légales.

Renseignements:

Karin Gafner, Responsable du dossier Génie génétique à l'USP, tél. 079 511 71 87

Sandra Helfenstein, Porte-parole de l'USP, tél. 056 462 52 21, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch